

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 22 novembre 2010

L'An deux mille dix,
le 22 novembre à vingt heures trente,

le Conseil Municipal légalement convoqué le 16 novembre 2010 s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Jean-Claude MOREL, Maire.

Etaient présents:

Jean-Claude MOREL, Roland PEPIN, Michel FOUGEROUSE, Francette PAGES, Serge COUDERT, Bernard DOMAISON, Eric FAISANDIER, Pierre-Jean MONTAVI, Christian PLANQUE, Isabelle THIOULOUSE, Bernard VEYSSEYRE

Les points suivants ont été évoqués:

Autorisations de signatures de documents d'arpentage pour les sections de Donzac, Rouzaires, Verdun, Saint Préjet: Dans le cadre de la régularisation du plan cadastral de la commune, lors de la réalisation de documents d'arpentage, certaines parcelles appartenant aux habitants des sections de Donzac, Rouzaires, Verdun, St Préjet peuvent être concernées. Le Conseil Municipal décide de donner à Roland Pépin pour Donzac, Bernard Domaison pour Rouzaires, René Charreyre pour Verdun et Michel Fougerouse pour Saint Préjet l'autorisation de signer ces documents.

Fin de la procédure d'acquisition de biens sans maître: Les arrêtés municipaux du 23 mars 2010 ont constaté que les biens situés sur la commune et cadastrés B697, 708, 724, 725, 731, 743, 744, 746, 747 n'ont pas de propriétaires connus et sont considérés comme étant sans maître. Le déroulement normal de cette procédure étant terminé, le Conseil Municipal décide d'incorporer ces parcelles dans le domaine communal.

Nouvelles compétences de la Communauté de Communes du Pays de Saugues: Suite à la demande de la Communauté de Communes du Pays de Saugues, le Conseil Municipal décide de transférer la compétence périscolaire pour permettre la gestion du centre de loisirs sans hébergement, la compétence « action sociale » pour permettre la garantie d'emprunts pour le logement social et le secteur médico-social, plus précisément pour l'établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes et enfin la compétence environnement pour la gestion de la déchetterie.

Contrat de travail de la femme de ménage: Le Conseil Municipal décide de reconduire dans les mêmes termes le contrat de travail de la femme de ménage.

Classement dans le domaine public communal d'emprise de voies: Suite aux travaux et aux régularisations d'emprises de chemins réalisés ces derniers mois, le Conseil Municipal décide de classer dans le bourg la parcelle A766 correspondant à 150 mètres de rue, les parcelles A759, 761, 764 correspondant à 200 mètres de chemin rural, à Verdun les parcelles F571, 574, 577, 580, 583, 586, 589, 591, 594, 597, 600, 601 en chemin rural d'une longueur de 1250 mètres, au Mazel les parcelles G935, 937, 939, 942, 945, 949 en voie communale d'une longueur de 125 mètres et de transférer 180 mètres de voie communale en rue.

Renouvellement de la convention assistance retraites avec le Centre de Gestion: Le Conseil Municipal décide de reconduire la convention d'assistance retraite avec le centre de gestion de la fonction publique.

Déclassements et classements d'une partie du domaine public au bourg: Afin d'intégrer dans le plan cadastral les travaux réalisés par le passé sur les voies au niveau des chalets et au-dessus du village, le Conseil Municipal décide de lancer la procédure d'enquête publique nécessaire.

Déclassement et classement d'une partie du domaine public à Rouzaires: Afin d'intégrer dans le plan cadastral la modification de tracé faite par le passé sur un chemin rural à proximité de Rouzaires, le Conseil Municipal décide de lancer la procédure d'enquête publique nécessaire.

Tarifs loyers 2011: Le montant du loyer de l'ancienne maison Féminier au bourg n'ayant pas été réévalué depuis longtemps, le Conseil Municipal décide d'appliquer une hausse mensuelle de 5€.

Désignation des représentants pour la Commission Communale d'Aménagement Foncier sur la réglementation des boisements et reboisements: Dans le cadre de la création de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) sur la réglementation des boisements et reboisements, un appel à candidature a été lancé pour permettre la constitution de cette commission. Suite à cet appel à candidature le Conseil Municipal choisit les membres suivants: pour représenter les propriétaires forestiers, 2 titulaires et 2 suppléants, respectivement Michel Fougerouse, Roland Pépin, René Charreyre et Jean-Louis Giral. Pour représenter les propriétaires de biens fonciers non bâtis: 3 titulaires et 2 suppléants, respectivement Serge Anglade, Serge Coudert, Pierre-Jean Montavi, Pierre Albépart et Alain Thioulouse. Pour représenter le Conseil Municipal, 1 titulaire et 2 suppléants, respectivement Francette Pagès, Eric Faisandier et Christian Planque.

Travaux en régie: budget de l'eau: Les achats importants de pièces pour le réseau d'eau potable seront réalisés au travers de la section investissement du budget de l'eau.

Tarif cuisine gîte : Le Conseil Municipal fixe le montant de la location de la cuisine du gîte communal pour les habitants de la commune à 30 € et pour les personnes extérieures à la commune à 60 €.